



Communiqué de presse

Montpellier, le 8 avril 2021

Résultats des élections des représentants

Les votes pour élire les représentants des chirurgiens-dentistes libéraux conventionnés au sein des Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) ont été dépouillés, ce mercredi 7 avril 2021.

En région Occitanie, 45,9 % chirurgiens-dentistes libéraux ont participé au scrutin.

La nouvelle mandature de l'URPS Chirurgiens-Dentistes Occitanie 2021

L'assemblée générale de l'URPS des chirurgiens-dentistes libéraux de la région Occitanie sera composée de 18 chirurgiens-dentistes élus pour un mandat de cinq ans.

Les résultats obtenus par les listes de candidats déterminent le nombre de sièges dont les syndicats de chirurgiens-dentistes disposeront au sein de l'URPS.

Sur les 18 sièges à pourvoir :

10 sièges reviennent aux CDF qui ont obtenu 53,25 % des suffrages,

6 sièges à la FSDL (32,22 % des suffrages),

1 siège à l'U-D (6,88% des suffrages),

1 siège au SFCD (6,67 % des suffrages).

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire qui aura lieu au mois de mai, le Président sera élu et les différents membres du bureau (Vice-Président, Trésorier et Trésorier Adjoint, Secrétaire Général et Secrétaire Général Adjoint) seront également élus.

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé

Ces Unions ont été créées par la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Dans chaque région, une URPS rassemble, pour chaque profession, les représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral.

Au total, les 10 professions de santé suivantes sont représentées régionalement au sein d'une Union : chirurgiens-dentistes, médecins, pharmaciens, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, sages-femmes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues et biologistes.

Les chirurgiens-dentistes élus au sein des URPS ont pour mission de contribuer à l'organisation de l'offre de santé régionale, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

A propos de :

L'URPS chirurgiens-dentistes Occitanie est une association créée en 2010 dans le cadre de la Loi HPST.

Elle est un interlocuteur privilégié de l'Agence Régionale de Santé Occitanie en matière de santé et d'organisation des soins bucco-dentaires.

Au quotidien, elle accompagne les 4 000 chirurgiens-dentistes libéraux de l'ensemble de ses départements qui exercent chaque jour leur métier avec passion pour une meilleure prise en charge de leurs patients.

Contact presse

Julie Alseda - alseda@urps-chirurgiensdentistes-oc.fr - 06 58 89 95 60